



Carrières des personnels titulaires, l'arbitraire et l'opacité continuent de régner

COMMUNIQUÉ

Le CSA MEN du 21 novembre 2023 a examiné une seconde fois les Lignes de gestions (LDG) carrière ministérielles suite au vote unanime contre des organisations syndicales lors du CSA du 7 novembre.

La CGT Éduc'action a renouvelé son opposition à ces LDG qui ont été une nouvelle fois rejetées.

Même si le ministère a pu accéder à certaines revendications anciennes des organisations syndicales, ces LDG sont en effet inacceptables sur plusieurs points.

Le ministère, dans le cadre des annonces de « revalorisation » de Pap Ndiaye, a transformé la Classe exceptionnelle des enseignant-es, CPE et Psy-En, en mettant fin au contingentement du grade à 10% des effectifs de chaque corps pour un ratio de promovables/promu-es et en abandonnant le vivier à accès fonctionnel.

Pour la CGT Éduc'action, cette mesure est insuffisante car elle ne permet pas d'assurer à l'ensemble des personnels l'accès à ce troisième grade et encore moins à son échelon sommital pour une carrière complète.

Pire, ce projet de LDG propose des modalités d'accès à la Classe exceptionnelle inacceptables, basées sur les seuls avis des chef-fes d'établissement et/ou des corps d'inspection sans critères objectifs et sans barème. Outre le risque de phénomène de cour, cela ne va qu'ajouter de l'opacité à l'opacité créée par la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour la CGT Éduc'action, tout-e agent-e doit pouvoir accéder à l'échelon sommital de son corps sur l'ensemble d'une carrière et revendique donc une carrière sur un seul grade avec un rythme d'avancement unique qui assurerait l'égalité entre les personnels en particulier entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, suite à la contre-réforme des retraites, dont la CGT continue d'exiger l'abrogation, le système de retraite progressive a été intégré à ces LDG. Aussi imparfait soit-il, ce système permet un versement anticipé de la pension, pour compenser un temps partiel, deux années avant la retraite.

Pour la CGT Éduc'action, il doit être de droit pour les personnels qui en font la demande. Or, le ministère refuse de l'accorder en cours d'année scolaire et laisse la possibilité aux académies de refuser les demandes de temps partiel pour nécessités de service. Là encore, c'est inacceptable.

La CGT Éduc'action continue d'exiger l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et une gestion de carrière tournant le dos à l'opacité et l'arbitraire.

Montreuil, le 21 novembre 2023